

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 03 décembre 2021 à 18h30**

<u>Date :</u> 03/12/2021 <u>Date de convocation :</u> 26/11/2021 <u>Secrétaire de séance :</u> GUENOT Benjamin	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, GUENOT Benjamin, BALLEUR Frédéric, MOREAU Éric, FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MONTARU Christian. <u>Absents</u> : LETURGEON Jonathan donne pouvoir à FILONE DE NOISDENS Vahiré
--	--

L'an deux mil vingt et un, le trois décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu des décisions du maire.
2. Choix de la banque et des modalités d'emprunts.
3. Fixation des prix des terrains du lotissement les Clos.
4. Demande de subvention pour le financement du projet cimetière DETR/DSIL.
5. Espaces verts Devis ANNEE 2022.
6. Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme.
7. Décision modificative de crédits.
8. Rapport de la Chambre Régionale des comptes.
9. Compte rendu des commissions.
10. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : GUENOT Benjamin est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire propose l'ajout de deux points que le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Point 7 : Décision modificative concernant le marché public du Lotissement les CLOS pour la fourniture d'un certificat de chiffrage.

Point 8 : Adoption du Rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la communauté d'agglomération du Territoires Vendômois (CATV).

1. Compte-rendu des décisions du maire :

Aucunes décisions du Maire prises depuis le dernier conseil.

2. Choix de la banque et des modalités d'emprunts.

Cinq banques ont été contactées pour la réalisation du lotissement les Clos. Trois ont répondu : la Banque Postale, le Crédit Agricole Val de France et la Caisse d'Épargne.

Une seule banque a satisfait aux critères de notre demande à savoir 600 000,00 EUR sur cinq ans, à un taux fixe de 0.65% avec une périodicité de remboursement par trimestre et des frais de commission d'engagement de 600 EUR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus avec La Caisse d'Épargne.

3. Fixation des prix des terrains du lotissement les Clos.

L'aménagement du lotissement va débuter en janvier 2022. Les lots sont commercialisés au tarif de 50€ HT du M², à l'exception du lot numéro 13, commercialisé à 45€HT du M², ce prix est minoré pour tenir compte des contraintes liées à la servitude de passage des réseaux qui traversent la parcelle.

La commercialisation débutera prochainement mais nous n'avons malheureusement pas de date à communiquer pour l'instant.

En effet, la pénurie sur les matériaux, notamment sur des composants électroniques, ne nous permet pas de connaître à ce jour la date d'achèvement des travaux initialement prévue à l'été 2022.

Les réservations des lots se feront par acte notarié, sous conditions et en fonction de l'avancement des projets, avec le versement d'un dépôt de garantie à la signature de l'avant-contrat. Etant ici précisé que la priorité sera donnée aux dossiers les plus complets.

[Délibération n°2021-05-02](#)

4. Demande de subvention pour le financement du projet cimetière DETR.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour le financement du projet cimetière pour un montant total de 123187,06 € H.T. soit 147824,47 € T.T.C et à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande.

[Délibération n°2021-05-03](#)

5. Espaces verts Devis ANNEE 2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à accepter le devis d'entretien des espaces verts communaux établi par la SARL BLIN d'une durée de 1000 heures à 24 euros H.T. de l'heure couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant HT de 24 000 € soit 28 600 € TTC.

[Délibération n°2021-05-04](#)

6. Mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

L'avenant n° 2 de la convention de service commun a pour objet de prévoir et d'organiser la mise en place de la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme. La télé-procédure dénommée guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

[Délibération n°2021-05-05](#)

7. Décision modificative de crédits

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits ci-dessous concernant le chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes.

N° DE COMPTE	PREVU	MODIFICATION	NOUVEAUX CREDITS
6045	33480	- 200	33280
65	0	200	200

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à procéder à cette décision modificative.

[Délibération n°2021-05-06](#)

8. Rapport de la Chambre des comptes

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a délibéré et a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté au cours des exercices 2017.

Délibération n°2021-05-07

9. Compte rendu des commissions.

Communication :

Bulletin municipal en cours de finalisation.

CCAS :

Repas des aînés réalisé le 27 novembre 2021 : 31 repas et 31 colis.

Les évènements de la commune :

1 naissance sur la commune

10. Questions et informations diverses :

- La Mairie sera raccordée à la fibre orange le 13 décembre 2021.
- Monsieur Balleur est désigné référent « Sécurité Routière »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 03 décembre 2021** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
ANTHEAUME Laure